

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de M. ROGGEMANS, Conseillère communale, relative à la situation dans les crèches communales.

M. ROGGEMANS donne lecture du texte suivant :

M. ROGGEMANS geeft lezing van de volgende tekst:

Le groupe « PTB » se voit dans l'obligation de vous alerter à nouveau sur la situation des crèches de notre Commune. Il apparaît en effet que contrairement à ce qui nous a été répondu lors de nos interpellations précédentes à ce sujet, la situation ne s'arrange guère ; dont voici deux témoignages très récents.

Le premier concerne une maman fréquentant une des consultations « ONE » établies sur notre commune. A 4 mois de grossesse, elle a introduit sa demande d'inscription du futur bébé dans les crèches communales d'Anderlecht. Un an après, sa fille de 4 mois se retrouve 319^{ème} sur la liste d'attente... Heureusement, cette maman a pu faire appel à sa mère pour assurer la garde de l'enfant pendant qu'elle travaille. *"Sans elle, j'aurais dû arrêter de travailler jusqu'à son entrée à l'école"*, explique-t-elle... Je croise les doigts pour que la grand-mère de l'enfant n'ait aucun ennui de santé pendant les deux ans à venir ! En outre, cette maman est consciente du besoin de sociabilité de son enfant et de sa fragilité immunitaire lorsqu'elle fréquentera l'école. Bonne-maman n'est pas magicienne !

Le second témoignage nous confirme ce problème de liste d'attente et cela pour une maman fonctionnaire dans notre Commune et résidant en Brabant wallon. Elle s'est retrouvée 365^{ème} sur la liste dans sa commune, ceci pour reconnaître avec vous que le problème n'est pas qu'anderlechtois et qu'il reflète clairement le sous-financement du secteur d'accueil de la petite enfance dans nos régions. Cette même personne nous a par ailleurs appris que les trois nouvelles crèches récemment construites à Anderlecht ne sont pas près d'ouvrir car il y aurait un grave problème de financement pour le personnel à engager.

Pour ce qui concerne la liste d'attente, à Bruxelles-Ville, densément peuplée, le service social gère les demandes et il n'y a pas des temps d'attente aussi délirants qu'à Anderlecht.

Devant la gravité de la situation, il nous apparaît indispensable de recevoir de votre part des réponses claires, concrètes et fiables sur les crèches dans notre commune.

- Qu'en est-il des listes d'attente dans les crèches ? 319^{ème} place après un an d'inscription, il y a vraiment un problème !
- Avons-nous un service social suffisamment étoffé pour gérer les demandes ? Si pas, quelle est votre politique en cette matière ?
- Quelle est exactement la règle d'attribution des places, car le site de la Commune n'est vraiment pas transparent. Que répond une assistante sociale à des jeunes parents qui ont introduit une demande dans les temps et en bonne et due forme, qui travaillent tous les deux et qui n'ont pas de mamy à disposition

pour garder leur enfant ? Les renvoyez-vous vers le privé, ce qui est beaucoup plus onéreux ? Est-il vrai, comme le dit la presse, qu'il y a toujours le règne du passe-droit et l'opacité dans l'attribution des places ?

- Est-il vrai que les crèches récemment construites ne seront pas ouvertes prochainement, faute de budget ? Si tel est le cas, comment expliquez-vous que l'accueil de la petite enfance soit inscrit comme une priorité dans vos plans d'action ? Et si ce n'est pas le cas, quel est le problème, et à quelle date ces crèches seront-elles fonctionnelles ?

Afin de soulager le personnel des crèches, on pourrait créer une chaîne de solidarité avec les seniors et autres bénévoles, ce qui pourrait peut-être dégager du personnel ? Aide aux repas et aux biberons, raconter des histoires, lire des livres, animer des séances de créativité et de psychomotricité, jeux en extérieur, aide administrative : tout cela doit être faisable, en accord bien sûr avec les normes « ONE ».

Notre commune et tant d'autres sont en sous-équipement de crèches depuis des décennies. Il y a vraiment urgence à répondre à cette demande, car aujourd'hui, des parents sont placés devant ce dilemme de devoir suspendre leur activité professionnelle par manque de place en crèche. Nous faisons appel aux parlementaires ici présents pour qu'ils fassent bouger les lignes dans les choix et les priorités budgétaires afin de garantir un accueil de qualité à nos enfants et à leurs parents, il y va de leur avenir !

Monsieur l'Echevin WILMART donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen WILMART geeft lezing van het volgend antwoord:

Par rapport à la liste d'attente dans les crèches, il faut savoir que la centrale des inscriptions a fait face à 1.037 nouvelles demandes d'inscriptions en 2022. Pour 2023, la tendance est en augmentation puisque nous avons reçu une moyenne de 122 nouvelles demandes par mois. Nous proposons les inscriptions en ligne et par permanence téléphonique.

Notre centrale inscription est composée d'une coordinatrice ainsi que d'une collaboratrice administrative. Elles se basent sur les procédures d'inscription et codes de priorités qui ont été approuvés par le Collège en date du 21 mars 2018.

La centrale des inscriptions suit de manière rigoureuse et professionnelle les codes de priorités qui ont été approuvés par le Collège. A cet effet, nous devons respecter un quota d'attribution des places de :

- code 1 : 20 % de places d'accueil aux urgences sociales dans chaque crèche
- code 2 : 20 % de places d'accueil aux membres du personnel dans chaque crèche
- code 3 : citoyens anderlechtois

- code 4 : citoyens non anderlechtois

Nous traitons chaque demande de manière équitable et dans le respect des procédures établies en ce qui concerne l'inscription des enfants dans nos crèches.

Depuis le début de la législature, nous avons ouverts 4 nouvelles crèches, dès lors nous sommes passés de 235 à 475 places, ce qui équivaut à 240 places d'accueil disponibles en plus.

Deux projets sont en cours de finalisation. En ce qui concerne « Les Boutons d'or », rue du Bronze, un accord a été trouvé avec « Actiris » pour en faire une crèche réservée aux demandeurs d'emplois. En effet, un réel besoin au sein de nos concitoyens recherchant un emploi a été identifié. La capacité d'accueil sera de 49 places.

En ce qui concerne la crèche « Les Jonquilles », l'ouverture devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année voir au plus tard début 2024 en fonction des différentes autorisations qui doivent être demandées (pompiers, « ONE », personnels ACS, etc.) avec une capacité d'accueil de 49 places.

Deux projets sont prévus à plus long terme :

Pivoines / Marchandises : fin de chantier fin 2023 en comptant les retards classiques en chantier + les 3 mois nécessaires pour obtenir les accords « ONE », l'ouverture est prévue le dernier trimestre 2024 avec une capacité d'accueil de 49 places.

Dès lors, nous arriverons à un total de 625 places d'accueil pour la fin de la législature, à savoir 390 places de plus que fin 2018.

Pour le projet « Prins », les travaux démarreront dans un mois, ouverture de la crèche prévue au printemps 2025 avec une capacité d'accueil de 49 places.

Enfin, créer une chaîne de solidarité avec les seniors et autres bénévoles est une idée louable mais après renseignements pris, ceci n'est actuellement pas possible au niveau des normes ONE, diplôme, assurance, formations obligatoires...

M. ROGGEMANS se dit effarée car, sur le plan social, le Collège annonce qu'il y a 122 demandes par mois et ajoute qu'au total, il aura créé 395 places. Il faut reconnaître que c'est absolument insuffisant.

Que doit répondre l'assistante sociale aux jeunes parents qui travaillent tous les 2 ; qu'ils en ont pour 1,5 ou 2 ans d'attente, alors que le bébé est né ?

Elle regrette que les 2 parlementaires faisant partie du Conseil communal soient absents ce soir, et elle demande de leur faire passer le message qu'à Anderlecht, on a absolument besoin d'un soutien pour la création de crèches. Elle ne sait quoi répondre à une maman qui s'adresse à elle, lorsqu'elle l'entend dire que si elle n'a pas sa mère pour garder son enfant, elle devra arrêter de travailler.

Monsieur l'Echevin WILMART reconnaît qu'il est clair qu'en « Fédération Wallonie-Bruxelles », on manque de places en crèches. A Anderlecht, le Collège a fourni un effort considérable pour aboutir à 2,5 fois la capacité d'accueil connue il y a 6 ans. Il pense qu'il n'y a aucune Commune de la « FWB » qui a fait aussi bien que Anderlecht. Aucune de ces places n'est financée par les charges d'urbanisme ; elles sont financées par les contrats de quartier et par les compensations des projets de la « SLRB ».